

Professeur Ressource « Troubles du Neurodéveloppement » (TND)

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré – CAPPEI souhaité ou Expérience d'enseignant spécialisé, connaissance des élèves avec des TND.

Lieu d'exercice : Direction des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2025

Conditions de nomination : nomination à titre définitif sous réserve du titre requis

Conditions de rémunération : Indemnité fonctions particulières 73.90 euros – Indemnité missions particulières 208.33 euros.

Organisation du temps de travail : Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).

Cadre réglementaire : [LOI n° 2024-1028 du 15 novembre 2024](#)

Description des missions :

Dans le département, le professeur ressource « troubles du neurodéveloppement » (TND) exerce des missions sous la responsabilité de l'IEN en charge du service départemental de l'école inclusive dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement, de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération avec le professeur ressource TSA.

Missions principales

1. Conseil et accompagnement des enseignants

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant, à l'équipe pédagogique et à la communauté éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage.
- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.
- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.

2. Modalités de l'action

Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) :

- Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant.

- Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents.
- Il contribue à la mise en cohérence entre les professionnels de soin et les actions pédagogiques.
- Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.

3. Intervention en formation continue

En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021), il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.

Compétences et qualités requises :

- Bonne connaissance des troubles du neurodéveloppement ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles émises par la Haute Autorité de Santé.
- Maîtrise des dispositifs et ressources favorisant la scolarisation des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement.
- Aptitude à adapter les démarches pédagogiques et éducatives, avec la capacité de proposer et mettre en œuvre des stratégies pédagogiques spécifiques.
- Capacité avérée à collaborer efficacement en équipe et à développer des partenariats.
- Connaissance des exigences institutionnelles en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans le respect de l'éthique professionnelle.
- Solide maîtrise des outils numériques.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : l'IEN en charge du Service départemental de l'école inclusive : ien-06.ash@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE (appelcandidature1degre06@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.